

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU MERCREDI 29 JUILLET 2020

Membres :

- en exercice	45
- présents	39
- représentés	6
- excusés	0
- votants	45

Secrétaire de séance : Madame Audrey RONDINI-GILLI

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n° 2020/07/29-21

OBJET : Budget principal - Budget supplémentaire de l'exercice 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juillet à quatorze heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 22 juillet 2020, se sont réunis Salle de l'Espélidou - 111, route des Moulins de Paillas à 83580 GASSIN, sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, président.

Membres présents :

Vincent MORISSE	Philippe BURNER	Aline CHARLES
Marc Etienne LANSADE	Audrey RONDINI-GILLI	Patricia AMIEL
Philippe LEONELLI	Gilbert UVERNET	Cécile LEDOUX
Anne-Marie WANIART	Christiane LARDAT	Jean-Maurice ZORZI
Bernard JOBERT	Jacki KLINGER	Véronique LENOIR
Thomas DOMBRY	Patricia PENCHENAT	Michel LE DARD
Stéphan GADY	Mireille ESCARRAT	Julienne GAUTIER
Laurent GIUBERGIA	Patrick HERMIER	Thierry GOBINO
Jean PLENAT	Didier SILVE	Isabelle CARBON
Sylvie SIRI	Anne KISS	Maxime ESPOSITO
Céline GARNIER	Catherine HURAUT	Michèle DALLIES
Christophe ROBIN	Catherine BRUNETTO	Valérie MORA
Sylvie GAUTHIER	Sylvie JARIER	Frédéric BLUA

Membres représentés :

Alain BENEDETTO donne procuration à Bernard JOBERT
Roland BRUNO donne procuration à Patricia AMIEL
Franck THIRIEZ donne procuration à Gilbert UVERNET
Frédéric CARANTA donne procuration à Anne KISS
Lucie LAFEUMA donne procuration à Thomas DOMBRY
Jean-Pierre TUVÉRI donne procuration à Sylvie SIRI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-2020_07_29_21-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2020

Publication : 06/08/2020

Délibération n° 2020/07/29-21

OBJET : Budget principal - Budget supplémentaire de l'exercice 2020

Le rapporteur expose :

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat. Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les dépenses ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif en fonction de l'évolution des projets tant en fonctionnement qu'en investissement.

Son montant est de :

- ↳ 775 370 € en fonctionnement.
- ↳ 2 707 110,10 € en investissement.

Les principales dépenses complémentaires en fonctionnement se décomposent comme suit :

- ↳ Prise en charge des dépenses liées à la pandémie : + 178 000 €,
- ↳ Prise en charge des dégrèvements liés à la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) : + 34 521 €,
- ↳ Créances admises en non valeurs : + 36 000 €,
- ↳ Accompagnement à l'élaboration du pacte financier et fiscal : + 20 000 €,
- ↳ Indemnités compensatoires pour la résiliation du marché maîtrise d'œuvre du programme de restauration de La Garde sur la commune de Grimaud : + 62 520 €,
- ↳ Remboursement d'une partie d'une subvention au département pour la réalisation d'un guide technique sur la gestion des eaux pluviales : + 4 995 €,
- ↳ Remboursement aux familles de trois mois de cotisations au conservatoire Rostropovich-Landowski : + 30 000 €,
- ↳ Ajustement de la cotisation à Var Initiative : + 7 500 €, prévision sous-estimée au budget primitif,
- ↳ Diminution de la subvention pour le festival Harley : - 76 000 €,
- ↳ Remboursement frais de mutualisation aux communes : + 46 810 €, prévision sous-estimée au budget primitif,
- ↳ Prestations et formation liées à l'acquisition du logiciel finances : + 55 180 €,
- ↳ Ajustement des amortissements des biens : + 221 720 €, prévision sous-estimée au budget primitif,
- ↳ Ajustement du virement à la section d'investissement : - 77 000 €,
- ↳ Dépenses imprévues : + 145 820 €.

Ces dépenses supplémentaires sont financées par l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2019 : + 775 370 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-2020_07_29_21-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2020

Publication : 06/08/2020

Concernant l'investissement, les ajustements proposés en dépenses sont les suivants :

➤ Dans le cadre de la pandémie :

- ↳ Matériel informatique lié à la pandémie : + 13 685 €,
- ↳ Régularisation des virements de crédits et de la décision modificative votée le 15 juin 2020 concernant l'aides aux entreprises suite à la pandémie : + 620 000 €, dont 120 000 € par l'intermédiaire de Var Initiative et 500 000 € directement aux entreprises.

➤ Les principaux autres ajustements :

- ↳ Matériel informatique pour le futur hôtel communautaire : + 81 615 €,
- ↳ Diminution de la part investissement pour l'acquisition du logiciel finances : - 77 000 €,
- ↳ Régularisation des crédits de paiement des APCP liées à la GEMAPI terrestre : - 152 199 €,
- ↳ Aides aux communes suite aux inondations 2019 : + 50 342 €, prévision insuffisante lors de la décision modificative votée le 12 février 2020,
- ↳ Transfert des frais d'études en travaux : + 324 961,41 €,
- ↳ Panneaux de signalisation chemins de randonnées : + 70 000 €,
- ↳ Dépenses imprévues : + 632 332,40 €,
- ↳ Intégration des restes à réaliser 2019 : + 1 035 323,29 €.

Ces dépenses complémentaires sont couvertes par les recettes ci-dessous :

- ↳ Intégration de l'excédent d'investissement 2019 : + 2 465 543,22 €,
- ↳ Affectation du solde de l'excédent de fonctionnement 2019 : + 4 172 148,66 €,
- ↳ Transfert des frais d'études en travaux : + 324 961,41 €,
- ↳ Ajustement des amortissements des biens : + 221 720 €, prévision sous-estimée au budget primitif,
- ↳ Ajustement du virement de la section de fonctionnement : - 77 000 €,
- ↳ Intégration des restes à réaliser 2019 : + 1 525 570,76 €.

Afin d'équilibrer la section d'investissement, il est proposé d'annuler partiellement l'enveloppe d'emprunt inscrite au budget primitif et en décision modificative, soit 5 925 833,95 €.

Sur proposition de monsieur le président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur les modifications suivantes :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-2020_07_29_21-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2020

Publication : 06/08/2020

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	BS 2020	Chapitre	BS 2020
Chapitre 011 : Charges à caractère général	322 324,00	Chapitre 013 : Atténuations de charges	0,00
Chapitre 012 : Charges de personnel	46 810,00	Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00
Chapitre 014 : Atténuations de produits	34 521,00	Chapitre 73 : Impôts et taxes	0,00
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	-16 340,00	Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations	0,00
Chapitre 66 : Charges financières	0,00	Chapitre 77 : Produits exceptionnels	0,00
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	97 515,00		
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	145 820,00		
Total des dépenses réelles de fonctionnement	630 650,00	Total des recettes réelles de fonctionnement	0,00
		Solde Réel de l'exercice	-630 650,00
Chapitre 042 : Transfert entre sections	221 720,00	Chapitre 042 : Transfert entre sections	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	221 720,00	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00
		Solde Ordre de l'exercice	-221 720,00
		Solde de l'exercice	-852 370,00
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	-77 000,00	Chapitre 002 : Excédent	775 370,00
Total des dépenses de fonctionnement	775 370,00	Total des recettes de fonctionnement	775 370,00

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
Chapitre	BS 2020	Chapitre	BS 2020
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00	Chapitre 10 : Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	-152 186,00	Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues	0,00
Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées	259 342,00	Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	0,00
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	572 825,00	Chapitre 024 : Produits des cessions	0,00
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	34 512,00		
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	0,00		
Chapitre 020 : Dépenses imprévues	632 332,40		
Total des dépenses réelles d'investissement	1 346 825,40	Total des recettes réelles d'investissement	0,00
		Solde Réel de l'exercice	-1 346 825,40
Chapitre 040 : Transfert entre sections	0,00	Chapitre 040 : Transfert entre sections	221 720,00
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	324 961,41	Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	324 961,41
Total des dépenses d'ordre d'investissement	324 961,41	Total des recettes d'ordre d'investissement	546 681,41
		Solde Ordre de l'exercice	221 720,00
		Besoin de financement	-1 125 105,40
		Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	-77 000,00
		Besoin de financement après virement	-1 202 105,40
Chapitre 001 - Déficit d'investissement reporté	0,00	Chapitre 001 - Excédent d'investissement reporté	2 465 543,22
Restes à Réaliser	1 035 323,29	Restes à Réaliser	1 525 570,76
		Excédent de financement total	4 157 896,09
		Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	4 172 148,66
		Emprunt	-5 925 833,95
Total des dépenses d'investissement	2 707 110,10	Total des recettes d'investissement	2 707 110,10

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-2020_07_29_21-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2020
Publication : 06/08/2020

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 44/2020-BCLI du 30 janvier 2020 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu la délibération n° 2019/11/13-02 du Conseil communautaire du 13 novembre 2019 portant sur le débat d'orientation budgétaire 2020 ;

Vu la délibération n° 2019/12/04-05 du Conseil communautaire du 4 décembre 2019 portant vote du budget principal - budget primitif 2020 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de ce jour relative au compte de gestion 2019 du budget principal ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de ce jour relative à l'adoption du compte administratif 2019 du budget principal ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de ce jour relative à l'affectation des résultats 2019 du budget principal ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'ajustement des inscriptions budgétaires.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 20 juillet 2020.

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus-énoncé.

Article 2 :

D'ADOPTER le budget supplémentaire de l'exercice 2020 du budget principal tel que présenté ci-dessous :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-2020_07_29_21-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2020

Publication : 06/08/2020

Dépenses de Fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre	BS 2020	Chapitre	BS 2020
Chapitre 011 : Charges à caractère général	322 324,00	Chapitre 013: Atténuations de charges	0,00
Chapitre 012 : Charges de personnel	46 810,00	Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00
Chapitre 014 : Atténuations de produits	34 521,00	Chapitre 73 : Impôts et taxes	0,00
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	-16 340,00	Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations	0,00
Chapitre 66 : Charges financières	0,00	Chapitre 77 : Produits exceptionnels	0,00
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	97 515,00		
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	145 820,00		
Total des dépenses réelles de fonctionnement	630 650,00	Total des recettes réelles de fonctionnement	0,00
		Solde Réel de l'exercice	-630 650,00
Chapitre 042 : Transfert entre sections	221 720,00	Chapitre 042 : Transfert entre sections	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	221 720,00	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00
		Solde Ordre de l'exercice	-221 720,00
		Solde de l'exercice	-852 370,00
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	-77 000,00	Chapitre 002 : Excédent	775 370,00
Total des dépenses de fonctionnement	775 370,00	Total des recettes de fonctionnement	775 370,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-2020_07_29_21-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2020
Publication : 06/08/2020

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
Chapitre	BS 2020	Chapitre	BS 2020
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00	Chapitre 10 : Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	-152 186,00	Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues	0,00
Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées	259 342,00	Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	0,00
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	572 825,00	Chapitre 024 : Produits des cessions	0,00
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	34 512,00		
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	0,00		
Chapitre 020 : Dépenses imprévues	632 332,40		
Total des dépenses réelles d'investissement	1 346 825,40	Total des recettes réelles d'investissement	0,00
		Solde Réel de l'exercice	-1 346 825,40
Chapitre 040 : Transfert entre sections	0,00	Chapitre 040 : Transfert entre sections	221 720,00
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	324 961,41	Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	324 961,41
Total des dépenses d'ordre d'investissement	324 961,41	Total des recettes d'ordre d'investissement	546 681,41
		Solde Ordre de l'exercice	221 720,00
		Besoin de financement	-1 125 105,40
		Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	-77 000,00
		Besoin de financement après virement	-1 202 105,40
Chapitre 001 - Déficit d'investissement reporté	0,00	Chapitre 001 - Excédent d'investissement reporté	2 465 543,22
Restes à Réaliser	1 035 323,29	Restes à Réaliser	1 525 570,76
		Excédent de financement total	4 157 896,09
		Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	4 172 148,66
		Emprunt	-5 925 833,95
Total des dépenses d'investissement	2 707 110,10	Total des recettes d'investissement	2 707 110,10

Résultat du vote : à la majorité avec 44 voix pour et 1 voix contre (Valérie MORA).

Signé : Vincent Morisse, président

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20200729-2020_07_29_21-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2020
Publication : 06/08/2020